

Editorial

Après quelques vicissitudes, depuis la fin du mandat de Jean-François Colomer à la présidence de la SitmAfgr, le conseil d'administration s'est réuni le 8 octobre pour choisir son nouveau président et mettre en place une nouvelle structure.

Après la présentation d'un programme certes ambitieux, mais tout à fait réalisable, les membres du conseil d'administration m'ont confié cette tâche. Je suis très honoré de la confiance qu'ils ont mis en moi, et avec l'aide du président sortant Jean-François Colomer, qui reste à mes côtés pour m'épauler dans cette lourde tâche, me conseiller et partager son expérience, nous allons prendre un nouvel essor avec des objectifs déjà bien définis.

La nouvelle structure mise en place devrait rapidement trouver un régime de croisière.

Quatre nouveaux groupes de travail sont créés avec des responsables de projets : expertise et technique, recherche et innovations, expertise et agronomie, élevage.

Il a été également décidé au cours de cette assemblée de revenir à nos origines, en reprenant le nom de Sitma au lieu de SitmAfgr. En effet, n'ayant plus du tout de connexion, ni action avec le génie rural, la simplicité va nous permettre d'améliorer notre visibilité et notre communication.

Cette décision actée par le conseil d'administration sera proposée à la prochaine AGO.

De nombreux projets en gestation depuis quelques temps vont enfin voir le jour au cours de 2020 et d'autres font déjà partie de nos réflexions.

La modernisation du site internet, et de notre communication en général, est déjà à l'étude. Et nous espérons fédérer autour de nous de nouveaux acteurs intéressés au développement de la Sitma.

Alain Stofer, président

► Renforcement du Bureau de la SitmAfgr

Christiane Autellet assure la fonction de secrétaire de la SitmAfgr jusqu'à la prochaine AGO où elle posera sa candidature au conseil d'administration.

Jean-Claude Chauvin, ancien président (2015/2017), intègre le Bureau avec la fonction de trésorier.

► Souvenirs

André Faivre nous a quitté le 28 juillet dernier, à l'âge de 90 ans. C'est un compagnon de route de près de 30 ans que nous perdons. Avec beaucoup, beaucoup, d'émotion.

Il a été notre trésorier à la SitmAfgr jusqu'en 2014 et auparavant, depuis 1992, à l'Afgr, que j'ai présidée jusqu'en 2002.

J'ai pu apprécier tout au long de ces années les qualités, rares selon mon expérience, dont il a fait preuve : rigueur absolue dans la tenue des comptes, suivi méticuleux de nos adhérents, très attentif à leur fidélité mais avec beaucoup de doigté dans ses relations avec eux.

Un trésorier sur lequel on pouvait s'appuyer en toute confiance - ce qui est pour tout responsable d'un très grand prix.

Au-delà de ses prérogatives financières il a toujours manifesté un attachement profond pour nos activités que ce soit à l'Afgr ou à la SitmAfgr. Sans doute son parcours professionnel n'y était pas étranger puisqu'il avait exercé, en tant que géomètre-expert de formation, d'importantes responsabilités à l'APCA, en particulier dans les domaines du remembrement, de l'irrigation et du drainage.

Un homme parfaitement dévoué et très scrupuleux, en qui, par-delà ses fonctions au service de nos communautés, j'avais apprécié de bien belles qualités humaines : une grande gentillesse alliée à beaucoup de finesse et un altruisme décliné dans plusieurs aspects de sa vie personnelle. Jovial et bon vivant par ailleurs. Avec Guy Tailliez qui l'a connu depuis aussi longtemps que moi et en notre nom à tous en tant qu'adhérents de notre association, j'adresse à tous les siens, ses enfants, petits et arrière-petits-enfants nos plus sincères condoléances et notre affectueuse sympathie.

Jean-Claude Souty

► Nominations

- **Olivier Le Flohic** prend les rênes de New Holland Agriculture.

Il était jusque-là responsable du marketing produit pour les ensileuses et presses New Holland sur la zone EMEA (Europe, Moyen-Orient, Afrique).

- **Frédéric Michelland** a été nommé directeur général du groupe Poclain. Il était vice-président du Business Développement pour l'Europe chez l'équipementier aéronautique américain Spirit Aero-systems.

- **Lionel Vayron** est le nouveau directeur général d'Holmer Exxact France.

- **Florence Pradier** a rejoint au mois de novembre Coop de France, en tant que directrice générale.

- **Vincent Magdelaine**, qui assurait l'intérim du poste, devient directeur général adjoint

► Sortie du glyphosate : ce sera plus complexe que prévu

Un rapport parlementaire souligne l'urgence d'accélérer les efforts pour tenir les délais.

La France s'est engagée à se passer du glyphosate à compter du 1^{er} janvier 2021 pour ses principaux usages et du 1^{er} janvier 2023 pour l'ensemble de ses utilisations. Mais ce calendrier sera difficile à tenir partout en l'état actuel des connaissances, prévient un rapport parlementaire rendu public le 13 novembre. Le sujet est explosif : classé « cancérigène probable » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'agence spécialisée de l'OMS en 2015, le glyphosate est jugé sûr par onze agences de sécurité sanitaires dans le monde.

Trois impasses

Pour tenir les délais, Jean-Baptiste Moreau, député de la Creuse et co-rapporteur du texte, plaide pour une définition claire des exploitations exemptées de l'interdiction. « L'Inrae et les instituts techniques agricoles doivent préciser au plus tard en juin 2020 les situations qui ne pourront supporter un arrêt du glyphosate le 1^{er} janvier 2021 sans menacer la survie de l'exploitation ni son environnement ».

Le président Emmanuel Macron lui-même avait reconnu qu'il existait des impasses techniques. Le rapport parlementaire liste trois grandes catégories d'exploitations où l'arrêt du glyphosate menace leur rentabilité économique. Les rapporteurs signalent d'abord le cas des cultures en pente difficiles à mécaniser, ou des « zones intermédiaires » sur des sols difficiles à travailler et peu productifs. Selon Arvalis, cité dans le rapport, « l'interdiction du glyphosate déstabiliserait ces exploitations concernées au point de menacer leur survie ».

Autre cas « sensible » : les exploitations pratiquant l'agriculture de conservation des sols, sans labour. Ce type d'agriculture vise à lutter contre l'érosion et la dégradation des sols nus en augmentant la durée des couvertures

végétales, ce qui permet d'absorber plus de carbone de l'atmosphère. En l'absence de labour, il nécessite l'usage ponctuel d'un herbicide chaque automne pour nettoyer les parcelles avant le semis.

Enfin, troisième impasse : les cultures destinées à des marchés spécifiques qui leur imposent des cahiers des charges très contraignants, comme la production de semences, de lin textile et celle de légumes frais et de conserve cultivés en plein champ.

Au total, cela fait environ 10 % des sols cultivés dans l'Hexagone.

Mesures d'accompagnement

Jean-Baptiste Moreau préconise également un recensement très précis des usages du glyphosate, filière par filière, et la mise en place d'une plateforme d'enregistrement des produits phytosanitaires utilisés, seul moyen, selon lui « de suivre les avancées sur la réduction du recours à l'herbicide controversé ». Enfin, le rapport prône une étude d'impact plus précise sur le coût de l'interdiction du glyphosate pour prévoir si besoin, et dès la fin de l'année, « des mesures d'accompagnement financier des agriculteurs ». Davantage de main-d'œuvre (12,7 millions d'euros supplémentaires), trois ou quatre fois plus de carburant (87 millions d'euros), des investissements en matériels et d'autres produits : la suppression de cet herbicide alourdira les charges de 50 à 150 euros l'hectare, selon le rapport. Les coûts de production du blé augmenteraient de 10 €/t. Les techniques alternatives de désherbage émettraient aussi 226 000 tonnes de dioxyde de carbone supplémentaires, selon l'AGPB citée dans le rapport. La filière céréalière a chiffré à près d'un milliard d'euros le surcoût pour les agriculteurs de l'interdiction du glyphosate.

Jean-Baptiste Pambrun

Space 2019 : un bon millésime

Le Space 2019 qui s'est déroulé du 10 au 13 septembre au Parc-Expo de Rennes, a accueilli 1 400 exposants de 42 pays et 105 318 visiteurs dont 14 706 internationaux de 122 pays. Cette fréquentation internationale en augmentation de 2 % par rapport à 2018 traduit la dimension mondiale de cette édition. Le Space a de nouveau porté haut les couleurs de l'innovation en élevage grâce aux 46 lauréats Innov'Space et ses quatre mentions spéciales. Le Salon avait ouvert ses portes à l'aquaculture en organisant deux conférences sur le sujet, une visite de site et en identifiant les entreprises qui pouvaient proposer une offre pour ce secteur. Face au succès rencontré, un espace de stands dédié à cette filière sera mis en place au Space 2020 qui aura lieu du mardi 15 au vendredi 18 septembre.

Le Sitevi renforce son positionnement international

Avec 1 100 exposants en provenance de 25 pays (dont 186 nouveaux venus par rapport à l'édition 2017) et une progression de 23 % des exposants internationaux, le Sitevi, qui s'est tenu à Montpellier du 26 au 28 novembre, renforce son positionnement international. Cette même tendance est enregistrée au niveau du visitorat. Ainsi, le salon a accueilli des visiteurs internationaux originaires de 73 pays (vs 65 pays en 2017). L'édition 2019 a été au cœur de l'actualité avec lesancements du projet européen Up2DIVA, par Agri Sud-Ouest Innovation (programme d'accélération du processus d'innovation et de déploiement des solutions numériques portées par des PME), et du Mas Numérique, par Montpellier SupAgro et l'Inra.

Idéale, vache égypte du prochain salon de l'Agriculture

Elle ne pouvait mieux porter son nom : Idéale, massive et superbe Charolaise de 6 ans, a été sélectionnée pour représenter la race et figurer « en haut de l'affiche » de l'édition 2020 du salon de l'Agriculture. Une fierté pour Jean-Marie Goujat, son propriétaire des Monts du Beaujolais. La Charolaise est un emblème de l'élevage français. Avec un effectif de 1,6 million de têtes dans toute la France, c'est la première race allaitante du pays.

► A la découverte de l'agriculture russe

René Autellet revient d'un séjour en Russie. Voici son carnet de voyage.

De Moscou à Saint Petersburg en juin dernier, avec un groupe d'agriculteurs sous l'égide de l'agence Agrily, nous sommes allés découvrir quelques aspects de l'agriculture russe.

La préoccupation sous-jacente était de percevoir les effets de l'embargo sur son évolution récente.

L'impression générale reste que cet embargo est ressenti comme une profonde injustice.

Comment les Occidentaux peuvent-ils se permettre de bombarder un allié orthodoxe, la Serbie, sans mandat de l'ONU, et s'offusquer du fait que la Crimée revienne dans son giron naturel et historique ?

Effet positif de l'embargo

L'embargo alimentaire, décrété en août 2014 a néanmoins permis à l'agriculture locale russe de se développer.

C'est un exemple de ce développement que nous constatons lors de la visite de la ferme d'Etat « Sovkhoze Lénine » à la périphérie de Moscou, numéro un dans la production de fraise en Russie. Rien que pour les fraises, la ferme emploie en permanence 350 salariés.

Lorsque la saison de la cueillette commence, 2 000 saisonniers viennent prêter main-forte.

Au-delà de la production de fraises, 1000 tonnes de récolte annuelle, avec ses plantations de pommes et de légumes, une usine de jus et une installation laitière de 500 têtes de bétail, le Sovkhoze Lénine réalise un chiffre d'affaires cumulé de 5,3 millions d'euros sur 2 000 hectares de terres.

Plus largement, la part de l'agriculture dans le PIB en 2017 est de 4,4% dans ce pays grand comme 33 fois la France (17 M de km²) où 27% de la population est rurale (sur 147 millions d'habitants). Les grandes exploitations couvrent 52% des 120 M ha de surface agricole utilisée, pour 40% de la production, principalement en céréales, betteraves et productions animales. Les fermes familiales, 160 ha de moyenne, représentent 8% de la SAU pour 25% de la production.

L'essentiel des fruits et légumes et



En Russie, le taux d'équipement est très faible et le matériel très sollicité.

des pommes de terre est produit sur les lopins de terre d'1/2 ha sur 40% de la SAU.

Deux tracteurs pour 1000 ha labourés

Surprise, dans cette société de travailleurs pauvres, cette autre exploitation laitière est dotée de 8 robots pour 500 vaches traites par jour, robots repousse-fourrage et rabot à lisier...

Tout est autofinancé car les prêts bancaires sont prohibitifs. Les performances de ce croisement Holstein y sont pour quelque chose : 12 500 litres / vache / an, dans un pays où les rendements moyens sont en augmentation mais encore faibles pour les bovins, passant de 2300 kg lait / vache / an en 2000, à 5600 kg en 2017.

Avec un cheptel sensiblement identique à celui de la France, environ 20 M de têtes, la production de viande bovine est la plus déficitaire : 40% de la viande de bœuf est importée. L'élevage de volailles et de porcins sont les deux seuls secteurs qui ont su conserver leur savoir-faire et se développent pour être presque autosuffisant, les exportations débutent.

Avec une moyenne de deux tracteurs pour 1000 ha labourés, contre 65 en Europe occidentale, les équipements agricoles disponibles sont insuffisants et les machines agricoles obsolètes. En Russie, 10% de la récolte 2016-17 n'a pas été moissonnée faute de machines.

Actuellement, la Russie importe toujours 21% de ce qu'elle consomme, contre 36% avant l'embargo

(la baisse est de 52% à 30% pour les fromages par exemple).

Le préjudice de l'embargo politique pour la France est estimé à 350 M€.

Essor de nouveaux fromagers

Et paradoxalement, c'est la privation des fromages français qui revient le plus fréquemment au sujet de cet embargo. Elle justifie le mouvement des « nouveaux fromagers », parfaitement d'actualité en Russie.

La fromagerie Varazdat, petite unité de production près de Yaroslavl, en est la concrétisation typique. Cet Arménien passionné s'est formé en étudiant à l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière de Poligny dans le Jura. Il crée ensuite cet atelier qui traite 1 tonne de lait / jour de façon artisanale pour des fromages à pâte molle ou semi dure.

Le lait cru est interdit, mais le pasteurisateur à l'entrée sert surtout à rassurer les éventuels contrôleurs, un risque peu probable pour des petites structures. M. Varazdat espère voir évoluer la législation d'ici deux ans. Le résultat est surprenant : la laiterie fabrique déjà 10 à 15 variétés courantes de fromages « français » au lait cru, et une centaine de recettes est gardée en réserve pour en diversifier la gamme !

Les restaurants représentent le principal débouché, un « bar à fromages » ouvrira à terme.

Partageons la devise de cette entreprise représentative : « Depuis l'embargo, ce sont nos vaches qui vous sourient ! »

R. A.

► Le marché des agroéquipements toujours en progression

Axema, l'union des industriels des agroéquipements, a dévoilé, le 17 octobre, les résultats de son enquête annuelle de conjoncture du secteur. Les indicateurs restent au vert.

Ainsi, le chiffre d'affaires des entreprises de la filière (fabrication et commerce) a progressé de + 15 % au 1^{er} semestre 2019.

Axema table toutefois sur un second semestre plus calme, qui ramènerait à 8 % la croissance du marché en 2019, contre 11 % en 2018.

Avec une prévision à 5,7 Md€ en 2019, la France connaîtrait toutefois sa deuxième année record depuis quinze ans.

La France fait figure d'exception dans une Europe moins dynamique. Les résultats des industriels tricolores ayant une importante activité à l'export s'en ressentent.

Leurs ventes à leurs voisins de l'UE ont connu une croissance de 7 % au premier trimestre, avant d'enregistrer 8 % de recul au deuxième.

Les achats du Royaume-Uni et de l'Allemagne ont ainsi chuté respectivement de 20 % et de 21 % au deuxième trimestre 2019.

Les industriels et importateurs d'agroéquipements sont prudents pour 2020.

Ne constatant pas encore de dégradation de leurs carnets de commandes, ils sont une majorité à penser que le marché français va se maintenir au même niveau qu'en 2019, mais ils s'interrogent sur les conséquences de la situation économique des agriculteurs et sur les éventuelles conséquences du débat de la place de l'agriculture dans la société.

Comme en 2018, l'enquête de conjoncture d'Axema révèle que les industriels des agroéquipements se projettent vers l'agriculture de demain. Ils sont ainsi 76 % à penser que les nouvelles approches culturales et d'élevage adoptées par la génération d'agriculteurs à venir vont bouleverser leur marché dans les 5 à 10 prochaines années.

De même, 70 % des professionnels affirment que la robotisation des exploitations agricoles va fortement se développer dans les 3 à 5 prochaines années. En parallèle, ils sont 34 % à estimer que le bio est une tendance favorable à leur activité (intensification de l'utilisation des techniques mécaniques de désherbage, de pulvérisation de précision...), contre 14 % qui pensent le contraire. **J-B.P.**

► Vient de paraître : Peut-on se passer du cuivre en agriculture biologique ?

Issu d'une expertise scientifique collective, cet ouvrage (éditions Quae, 126 p., 26 €) est une synthèse pluridisciplinaire et critique des connaissances disponibles sur les alternatives à l'utilisation du cuivre pour contrôler diverses maladies fongiques ou bactériennes en agriculture biologique.

La mise en évidence d'effets environnementaux négatifs du cuivre, notamment sur les organismes du sol, a en effet conduit à des restrictions réglementaires d'usage (plafonnement des doses autorisées), voire à son interdiction comme pesticide dans certains pays d'Europe du Nord.

De nombreux travaux expérimentaux ont ainsi été menés pour identifier

et tester d'autres techniques alternatives : l'emploi de variétés résistantes aux maladies, l'application de substances d'origine naturelle à effet biocide et/ou stimulant les défenses naturelles des plantes, l'utilisation d'agents microbiologiques de lutte, l'adoption de conduites des peuplements cultivés à visée prophylactique, l'installation de protections physiques.

A ce jour, la meilleure protection est de combiner ces techniques dans des systèmes intégrés de protection des cultures. **J-B.P.**



Ce bulletin est parrainé par

Budget 2020 de l'agriculture adopté

L'Assemblée nationale a adopté dans la nuit 28 au 29 octobre le projet de budget 2020 pour l'agriculture, « Il est préservé : 4,8 milliards d'euros, +4 % en autorisations d'engagement, +1 % en crédits de paiement », a vanté le ministre Didier Guillaume devant les députés. Ce budget prévoit notamment un renforcement de la prévention des risques sanitaires et le maintien d'une réserve pour faire face à d'éventuelles crises.

Moins d'exploitants agricoles installés en 2018

Avec 13 925 nouveaux chefs d'exploitation en 2018, le nombre d'installations est en baisse de 2,8 % avec 394 installés de moins qu'en 2017, indique la MSA. L'installation sous forme sociétaire, majoritaire chez les jeunes installés depuis 2005, est stable : 55,4 % des jeunes s'établissent en société, avec une prédilection croissante pour les GAEC (25,7 %) et les EARL (17,5 %). La surface moyenne par jeune installé diminue entre 2017 et 2018, passant de 37,1 ha à 35,6 ha

Index phyto 2020

Référence unique pour la connaissance et l'usage des produits phytopharmaceutiques et des produits biocides, la nouvelle édition de l'Index Acta phytosanitaire est disponible. Cette année, des pictogrammes spécifiques identifient les produits utilisables par les amateurs (EAJ) et les produits utilisables en agriculture biologique (UAB). Prix : 46 € TTC. Possibilité de commande en ligne sur www.acta-editions.com.

Retrouvez toute l'actualité de la Sitmafgr sur notre site : www.sitmafgr.com



SITMAFGR liaison est publié par la SITMAFGR 19, rue Jacques Bingen 75017 Paris www.sitmafgr.com

Tél : 01 42 12 85 90

Fax : 01 40 54 95 60

Directeur de la publication :

Alain Stofer

Rédacteur en chef :

Jean-Baptiste Pambrun

Dépôt légal : septembre-décembre 2019

« Tous droits de reproduction ou de traduction même partielle réservés »